

## Comment faire baisser la TIEOM ?

- Utiliser un bac à la bonne dimension et ne le présenter que lorsqu'il est rempli complètement - Tout bac levé est considéré comme étant plein - Le SIRTOM remplace gratuitement les bacs qui ne vous conviennent plus.

- Trier les déchets recyclables en les portant aux points d'apport volontaire qu'ils soient situés sur la commune ou non.

- Utiliser un composteur - Le SIRTOM propose des composteurs à un prix très abordable - Se renseigner à la mairie.

- Utiliser un autocollant "STOP PUB" qui signalera votre refus de recevoir des imprimés non adressés à l'exception de l'information des collectivités.

- Changer nos habitudes d'achats. Privilégier les produits avec le moins d'emballage possible.